

LACC : Misez sur le bon cheval – le « stalking horse » au Québec

1 février 2011

Le dossier de l'arrangement relatif à White Birch Paper (« **Groupe White Birch** ») a été l'un des dossiers importants de l'année 2010 devant la Chambre commerciale de la Cour supérieure du Québec. Non seulement ce dossier a-t-il retenu l'attention en raison de son aspect transfrontalier et du nombre de parties en cause, il a en outre constitué un précédent en matière de vente d'actifs sous le régime des nouvelles dispositions de la *Loi sur les arrangements avec les créanciers des compagnies* (« **LACC** »). Le juge Robert Mongeon y a également approuvé un processus de sollicitation d'offres et de vente d'actifs relativement complexe, fondé sur la méthode américaine du « stalking horse », qui permettait notamment à un créancier garanti d'utiliser la portion garantie de sa créance pour enchérir sur les actifs mis en vente (« credit bidding »). Alors que ce dernier aspect de « credit bidding » fait l'objet d'un autre *Bulletin Droit de Savoir*, nous commentons ici l'usage du « stalking horse ».